Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261005-S05-CC-133-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Mise en ligne le 08/10/2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 133/2026**
**SÉANCE N° 05 DU 05 OCTOBRE 2026**

# RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DE GESTION ET DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE SYNDICAT DE BASSIN JAVO

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 29 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

**Étaient présents**
Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 22), Damien Richard, André Vigouroux, Patrick Péniguel, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 06), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Katy Lemoine, Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi, Gilles Mézière, Agathe Laigle (jusqu'à 20 h 00), Fabien Guittois (jusqu'à 20 h 00), Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, David Moussay (jusqu'à 20 h 08), Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Eric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 55), Murielle Mouloudj-Millet, Nelly Houssin, Louis Michel (jusqu'à 20 h 36), Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné (jusqu'à 21 h 00) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 09).

**Étaient absents ou excusés**
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit, Eric Guérin.

**Étaient représentés**
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Echelard, Marie-Paule Phelippot a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Patrice Morin a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Eric Paris, Habib Bousbih a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Fortin a donné pouvoir à Louise Rebeyrolle-Rozel, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard (à partir de 20 h 08), Pierre Besançon a donné pouvoir à Nelly Houssin, Louis Michel a donné pouvoir à Sylvie Ribault (à partir de 20 h 36).

Claire Le Cornec et Sébastien Destais ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 07 octobre 2026.

N° 133/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DE GESTION ET DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE SYNDICAT DE BASSIN DU JAVO.

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-7 et L.5216-5,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.211-1 et L.211-7 relatifs à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et aux actions pouvant être conduites par les collectivités territoriales et leurs groupements en matière de gestion et de protection de la ressource en eau,

Vu le décret n° 2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau ;

Vu la délibération du 19 décembre 2022 de Laval Agglomération portant sur l'exercice des missions relatives à la gestion et préservation de la ressources en eau,

Vu la convention, débutée au 1er janvier 2023, relative aux missions de gestion et de préservation de la ressource en eau conclue entre Laval Agglomération et le Syndicat des bassins versants de la Jouanne, de l'Agglomération de Laval, du Vicoin et de l'Ouette (JAVO) ;

Considérant que la gestion durable de la ressource en eau nécessite la mise en œuvre d'actions pour la préservation de sa qualité et de sa quantité, ainsi qu'à la protection des milieux aquatiques et des bassins versants ;

Que les actions visant à préserver la qualité de la ressource en eau peuvent également contribuer à sa gestion quantitative, notamment en favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols, en limitant le ruissellement et l'érosion et en améliorant la capacité des milieux à retenir l'eau ;

Que ces actions participent à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et à la préservation durable de la ressource en eau destinée notamment à l'alimentation en eau potable ;

Que Laval Agglomération est membre du syndicat des bassins versants de la Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin et Ouette (JAVO) pour tout ou partie des communes de : Ahuillé, Argentré, Bonchamp-lès-Laval, Châlons-du-Maine, Changé, Entrammes, Forcé, La Chapelle-Anthenaise, Laval, L'Huisserie, Louverné, Louvigné, Montflours, Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoin, Parné-sur-Roc, Saint-Berthevin, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Germain-le-Fouilloux, Soulgé-sur-Ouette, Bourgon, La Brûlatte, La Gravelle, Launay-Villiers, Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Genest-Saint-Isle, Loiron-Ruillé, Olivet, Port-Brillet, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour,

Que Laval Agglomération a élaboré un plan d'actions visant à contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de la ressource utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, notamment par la mise en œuvre d'actions de préservation des bassins versants et des milieux aquatiques ;

Que le Syndicat des bassins versants du JAVO dispose d'une expertise et de moyens d'intervention à l'échelle des bassins versants permettant d'assurer la mise en œuvre des actions concourant à la gestion et à la préservation de la ressource en eau ;

Qu'il convient de renouveler la convention entre Laval Agglomération et le Syndicat des bassins versants du JAVO relative à l'exercice des missions de gestion et de préservation de la ressource en eau sur le territoire de Laval Agglomération afin de poursuivre les actions engagées ;

Après avis de la commission transitions environnementales et écologiques,

Sur proposition du du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de la convention entre Laval Agglomération et le Syndicat des bassins versants du JAVO relative à l'exercice des missions de gestion et de préservation de la ressource en eau sur le territoire de Laval Agglomération afin de poursuivre les actions engagées sont approuvés.

Article 2
Le Président de Laval Agglomération, ou son représentant, est autorisé à signer la convention avec le Syndicat des bassins versants de la Jouanne, de l'Agglomération de Laval, du Vicoin et de l'Ouette (JAVO), relative à l'exercice des missions de gestion et de préservation de la ressource en eau, ainsi que ses éventuels avenants et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération, ou son représentant, est autorisé à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Département de la Mayenne et de tout autre organisme susceptible d'intervenir, les aides financières susceptibles de contribuer au financement des missions et actions prévues dans le cadre de la convention.

Article 4
Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la convention seront inscrits au budget annexe eau potable de Laval Agglomération, conformément aux dispositions financières prévues par la convention.

Article 5
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Thomas Brisseau et Vincent Paillard).

Le Président,

Florian Bercault